



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/>

## **CHS-CT du 16 MARS 2017 Compte rendu**

Le CHS-CT s'est réuni au Centre des Finances de Châteaulin en séance plénière le 16 mars 2017 sous la Présidence de Madame BRIGANT, en présence de Madame BOUVET, de Madame COLAS (ISST), de Madame BLAVEC (Assistante de prévention) et de Monsieur JOLIVET.

L'ordre du jour était le suivant :

- *Note d'orientation Ministérielle 2017,*
- *Examen des propositions budgétaires 2017,*
- *Présentation de la nouvelle réglementation de protection des travailleurs en matière d'exposition à des champs électromagnétiques,*
- *Informations diverses.*

En ouverture de ce CHS-CT, et en réponse à notre déclaration liminaire, <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/spip.php?article545>, Madame BRIGANT a confirmé avoir retenu la proposition du Secrétariat Général de confier la rédaction du procès verbal de ce CHS-CT, et du prochain, à la Société Ubiquis.

Cette décision fait suite aux difficultés rencontrées par les deux CHS-CT du Finistère et du Morbihan, pour la production des procès verbaux de leurs séances plénières.

Ces interventions ponctuelles ont déjà été utilisées dans d'autres départements et notamment en Ille et Vilaine. Concernant les crédits alloués à cette prestation, ils seront supportés par la Centrale.

La Présidente a indiqué qu'elle avait, par ailleurs, demandé au Secrétariat Général une solution administrative pérenne sur le sujet.

**F.O.-DGFIP29** a rappelé toute l'importance de la production des procès verbaux des séances des CHS-CT, en soulignant notamment la portée juridique de tels documents. Nous avons pris acte de cette mesure ponctuelle pour pallier à cette carence au sein de notre instance départementale.

**Note d'orientations ministérielles 2017, santé, sécurité, conditions de travail :**

Comme chaque année, cette note décline les orientations ministérielles en matière de prise en compte des enjeux de santé au travail et de prévention des risques professionnels. Plusieurs thématiques en lien avec les actions des CHS-CT de proximité y sont développées et notamment :

- Le suivi des accidents du travail et l'analyse préventive,
- L'approche de prévention en matière de risques psychosociaux,
- Le travail sur écran,
- Le télé travail,
- La prévention du risque amiante,
- Les exercices d'évacuations,

- La politique de recrutement des Médecins de Prévention,
- Le rôle des Assistants de Prévention.

Pour être tout à fait exhaustif, la note évoque aussi le dialogue social, les crédits budgétaires, ainsi que les travaux d'enquête inhérents aux CHS-CT de proximité.

Lors de notre intervention sur ce point d'ordre du jour, nous avons souligné que la note d'orientation demeurerait certes pavée de bonnes intentions, et s'inscrivait pleinement dans le cadre des beaux discours des Ministres sur le sujet de la prise en compte des enjeux liés aux conditions de travail des personnels.

Le problème est bien que derrière le vernis des discours, la volonté de trouver les véritables solutions apparaît de pure façade, et les premières lignes de la note 2017 en sont à ce titre révélatrices.. : « *Chaque agent doit pouvoir s'exprimer et échanger sur le métier et le travail réel en vue de traductions concrètes en termes d'organisation et de processus.* »

**Pour F.O.- DGFIP il est clair que désormais, les orientations ministérielles renvoient à la propre responsabilité de chaque agent de pouvoir trouver des solutions à l'amélioration de ses conditions de travail dans le cadre de son analyse au sujet de l'organisation de ses processus de travail....**

A s'y méprendre, on retrouve d'ailleurs la même logique au travers des thématiques si chères au Directeur Général de la DGFIP : *vos idées pour alléger les tâches..* »

Ce manque d'ambition pour endiguer les risques psychosociaux se traduit malheureusement par une élévation des situations d'exposition (chiffres issus des DUERP) passant de 778 000 à 814 000 en deux ans, et ces mauvais résultats démontrent bien toutes les limites de la prééminence des solutions organisationnelles pour le traitement efficace de la souffrance au travail. !

Concernant le dispositif lié à la mise en œuvre du Télé Travail dans la Fonction Publique, la Directrice a annoncé qu'il se déclinerait prochainement dans le département au regard de situations particulières.

Sur ce sujet nous lui avons fait remarquer que nous n'étions pas hostiles, par principe, au développement du télétravail à la DGFIP dans le cadre de cas particuliers, mais que cela n'avait pas vocation, selon nous, à devenir la norme et devait reposer sur le principe du volontariat.

Dans ce dossier, plusieurs questions doivent aussi se poser et notamment celles en lien avec la protection de l'agent susceptible de subir une forme d'isolement, mais aussi le sujet de la prise en charge de tous les coûts découlant directement de l'exercice du télétravail.

Nous resterons donc particulièrement vigilants sur la suite de ce dossier qui devrait faire l'objet d'un point d'ordre du jour d'un prochain Comité technique local.

Concernant les crédits des CHS-CT de proximité, et si les années passées, la note ministérielle déclinait comme axes majeurs, l'exemplarité quant à leur utilisation et responsabilisait les Présidents pour développer des initiatives de co-financement, force est de constater que ces louables principes ont désormais bel et bien disparu ...La vigilance pour les représentants des personnels demeure d'autant plus d'actualité...

### **Budget du CHS-CT29 pour 2017 :**

Dans le prolongement de notre déclaration liminaire, la Présidente est revenue sur les 30 000 € de restes à payer de l'année 2016 impactant à la baisse le budget 2017.

Madame BRIGANT a indiqué que lors de la réunion des Présidents des CHS-CT organisée le 2 mars dernier, le principe aurait été énoncé d'une possibilité d'abondement budgétaire en septembre prochain pour les CHS-CT ayant consommé leurs crédits annuels...

Si tant est que les promesses aient un caractère d'engagement, un tel contexte, fait bien évidemment porter sur l'exécution budgétaire en cours, une pression d'autant plus forte...

### **Les propositions d'actions pour 2017 :**

**Brest Duquesne** : manivelles volets roulants trop courtes (74), risques de TMS (troubles musculo squelettiques) : **3 702,96 €**

**Chateaulin** : création de rampes manuelles extérieures (accès côté hypermarché) pour éviter les risques de chute, tant pour les agents du CFP que les nombreux stagiaires qui utilisent cet accès : **694,39€.**

**Chateaulin** : agrandissement de la porte extérieure au sous sol arrière du bâtiment afin de faciliter les livraisons et accéder aux locaux de stockage (papier, archives...) l'objectif étant d'éviter les risques de chute, les TMS liés aux manutentions importantes, et les passages par les escaliers et l'accueil. Précision : le CFP de Chateaulin est devenu lieu d'archivage départemental pour la DDFIP : **9 296,40 €.**

**Pont Croix** : Reprendre les luminaires de l'accueil, éclairage insuffisant et gêne visuelle: **438,14 €.**

**Pont l'abbé** : réfection de la zone d'accueil (ergonomie – sécurité – confidentialité) : l'installation actuelle ne donne pas satisfaction dans un espace réduit qui ne permet pas à l'agent d'accueil de s'organiser de façon optimale et sécurisée au regard de ses multiples fonctions. Cette installation permettra également un positionnement assis surélevé : **17 523,59€.**

**Quimper Ty Nay** : repositionnement des luminaires des plafonniers des cages d'escalier, en raison du risque de chute pour le changement des ampoules : **2710,18€.**

**Quimper Ty Nay** : amélioration de l'environnement et de l'accès à la salle de réunion et au coin détente du sous sol (lumière et peinture) : locaux vétustes et sans lumière naturelle pour autant fortement fréquentés par l'ensemble des agents du CFP. Nécessité de maintenir un coin détente agréable pour tous : **8974,87 €.**

**Brest Cité Administrative** : Découpe barre de seuil et remplacement par un solin : **685 €.**

**Trésorerie de Saint Renan** : Finir de remplacer le revêtement de sol usagé, pour mémoire les travaux avaient été réalisés pour moitié sur les crédits 2016 : **6 500 €.**

### **Les formations :**

A l'issue du recensement sur les besoins de formation, 85 services ont répondu, 10 n'ont pas donné suite.

- Gestion des conflits : **2580 €** (15 agents recensés 1 session)
- Premiers secours et recyclage : **840 €** ( 2 sessions, 19 agents recensés),
- Guide -serres files+ utilisation extincteurs : **740 €** (2 sessions, 22 agents recensés),
- Habilitation électrique : **1752 €**, (1 session, 4 agents recensés),
- Risques routiers : **10 584 €** (, 4 sessions, 36 agents recensés ),
- Amélioration qualité de vie au travail : **2200 €** (2 sessions 26 agents)
- Réunion d'information sur les conduites addictives : **1135 €** (12 agents recensés)
- Enveloppe Médecin : **20 000 €**

Le sujet de la vétusté et de l'insalubrité des locaux de la Trésorerie de Lesneven a été évoqué en séance. Manifestement la collectivité locale ne met guère de volonté pour améliorer le bâtiment, et nous avons à nouveau dénoncé les conditions de travail bien difficiles de nos collègues, la Trésorerie de Lesneven étant certainement l'une des situations immobilière les plus dégradées du département.

Dans ce contexte, la Présidente a décidé de demander une visite sanitaire des locaux qui serait conduite par Madame COLAS (ISST), visite dont les conclusions devraient permettre de mettre clairement en évidence la nécessité de réaliser les travaux nécessaires à la remise en état de ce bâtiment, et aussi de peser sur la responsabilité du propriétaire.

Dans un autre contexte, **F.O.- DGFIP29** a évoqué également les conditions matérielles de la Trésorerie de Landivisiau. Par le passé, nous avons pu obtenir la réalisation de travaux ayant permis la remise en état du rez de chaussé des locaux de la Trésorerie ainsi que de l'accueil.

Lors de ce CHS-CT du 16 mars 2017, nous avons aussi alerté la Présidente du CHS-CT sur les conditions de travail des collègues exerçant à l'étage de ce bâtiment dont les locaux demeurent fort vétustes.

### **Information sur les champs électromagnétiques :**

Le décret n° 2016-1074 du 3 août 2016 a transposé en droit Français la directive 2013/35/UE du 26 juin 2013 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux champs électromagnétiques.

Le champ électromagnétique résulte d'un couplage entre un champ électrique et un champ magnétique. Afin de prévenir l'exposition des salariés à ces champs électromagnétiques, l'employeur devra évaluer les risques en s'appuyant dans un premier temps sur une évaluation documentaire des appareils électriques, éventuellement complétée si besoin par des mesures, des calculs ou des simulations numériques. Ces résultats devront être communiqués au médecin du travail et au CHS-CT.

Le milieu professionnel de l'industrie est certainement le plus concerné par l'utilisation de machines produisant des rayonnements à hautes fréquences .

Pour la population générale, les plus fortes expositions sont celles des champs statiques artificiels lors d'examens d'imagerie médicale par résonance magnétique (IRM).

De nombreuses études ont été menées aussi sur les effets potentiellement nocifs pour les populations des lignes à haute tension avant de se déplacer depuis peu vers les antennes relais de la téléphonie mobile. Le site internet ,<https://www.cartoradio.fr/> permet d'accéder au positionnement des antennes relais et de connaître les résultats des mesures de champs électromagnétiques.

Concernant les bâtiments abritant des services de la DGFIP actuellement dans le Finistère, aucun ne fait l'objet d'une installation d'antenne relais sur son édifice. Concrètement, pour les services de la DGFIP29, la déclinaison du décret va se traduire dans un premier temps par un recensement exhaustif du parc informatique.

### **Information sur le stationnement à Brest :**

La Présidente du CHS-CT et Directrice départementale, a évoqué la parution prochaine d'une note de service censée régler le dispositif actuel d'accès aux parkings du bâtiment de Brest Duquesne.

Selon les modalités de cette note à paraître, le nombre important de places réservées devrait être réduit au niveau des parkings souterrains et aériens afin d'augmenter les potentialités de places de stationnement pour les personnels. De plus, les accès à ces parkings seraient désormais réglementés par la délivrance de macarons, permettant d'identifier les véhicules autorisés à y stationner, et des contrôles devraient être effectués.

**La délégation F.O.- DGFIP29 en CHS-CT :** Florence JAVELOT (EDR- Secrétaire du CHS) ; Nelly PERELLE (SIP Brest Iroise) ; Michelle GALLY (EDR Sud) ; Erick GUERRY (Permanent **F.O.- DGFIP29**) .

**Prochaines réunions :** CHS-CT : 13 juin 2017.